

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 novembre 2018

Objet

**Répartition
subventions
CMF 2018**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU - Mme COLLIN à Mme N. LACUEY
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - M. LERAUT à M. DANDY
Mme VELU à M. CALT**

Absents :

M. BELLOC - Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que, dans la délibération du 14 décembre 2015, il a approuvé la convention fixant le cadre des critères de versement des subventions aux sections sportives du CMF.

Conformément à l'article n°3 stipulant que le conseil Municipal est dans l'obligation de voter la répartition des aides par section lors du dernier trimestre de chaque année, et

conformément à la décision des sections lors du Comité Directeur en date du 19 septembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition définitive des aides aux sections sportives du CMF pour l'année 2018 selon les éléments suivants :

SECTIONS	MONTANT PREVU des SUBVENTIONS 2018	MONTANT REEL des SUBVENTIONS 2018
AIKIDO	1 021 €	1 675 €
ATHLETISME	7 733 €	7 954 €
BADMINTON	1 879 €	1 951 €
BASKET	0 €	0 €
BOXE ANGLAISE	4 974 €	4 993 €
CYCLOTOURISME	1 637 €	993 €
FOOTBALL	26 949 €	27 038 €
FORCE ATHLETIQUE	6 972 €	6 743 €
FULL CONTACT	5 220 €	4 970 €
GYMNASTIQUE	2 681 €	2 111 €
HANDBALL	89 471 €	89 926 €
JUDO	18 805 €	19 271 €
JUJUTSU	3 200 €	2 962 €
RUGBY	62 460 €	63 213 €
TENNIS	5 476 €	5 652 €
VOLLEY	21 172 €	21 549 €
BUREAU	22 181,17 €	23 500€
MONTANT TOTAL	281 831,17 €	284 501 €

L'aide administrative au CMF portée à 23 000 € dans la convention initiale et abondée d'une aide supplémentaire au CMF de 500€ par avenant n°1 du 25/06/2018 fixe la somme totale pour l'année 2018 à 23 500 €.

Vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 23 II-7 ;
 Vu l'avis de la commission Sport Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative réunie le 15 novembre 2018 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE la répartition des aides aux sections sportives du Club Municipal Floirac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les montants sous réserve des justificatifs énoncés dans la convention cadre,

DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 novembre 2018
Le Maire,



Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre	
Abstention :	